

ii. Reconnaissance des diplômes**Figure 18: Etats membres pour lesquels des questions sur la reconnaissance des diplômes sont fréquemment posées**

Italie	42,4 %
Autriche	28,5 %
Espagne	23,7 %
Grèce	19,7 %
Portugal	19,2 %

Les questions souvent posées par les citoyens portent notamment sur:

Le caractère obligatoire ou non de la reconnaissance des diplômes: bon nombre de citoyens s'interrogent sur la reconnaissance des diplômes pour les professions non réglementées.

Le caractère automatique de la reconnaissance des diplômes: les citoyens ont tendance à considérer que la reconnaissance automatique devrait constituer la règle générale, et non pas l'exception.

Les autorités nationales: les citoyens signalent des pratiques des autorités nationales contraires à l'esprit du droit communautaire et décourageant les candidats (comme la communication tardive d'informations et les délais excessifs).

iii. Droit de séjour**Figure 19: Etats membres pour lesquels des questions sur le droit de séjour sont fréquemment posées**

France	25,80 %
Espagne	25,50 %
Royaume-Uni	22,30 %
Pays-Bas	21,20 %
Italie	21,10 %

Les questions souvent posées par les citoyens portent notamment sur:

L'obligation d'avoir une carte de séjour: Bon nombre de citoyens souhaitent savoir pourquoi on exige d'eux qu'ils possèdent une carte de séjour, alors que le droit de séjour leur est acquis. Dans certains États

membres, il est impossible de s'immatriculer à la sécurité sociale ou de recourir aux services nationaux de l'emploi si l'on n'a pas de carte de séjour.

Le renouvellement du permis de séjour: les résidents de longue date demandent souvent pourquoi ils doivent renouveler leur carte de séjour, avec tous les coûts et les problèmes que cela implique.

Les conditions d'obtention du droit de séjour: nombre de demandeurs ne peuvent concevoir que le droit de séjour ne constitue pas un droit absolu et soit soumis à certaines conditions. Beaucoup comprennent l'obligation de disposer d'une couverture sociale, mais ils sont choqués par les exigences relatives aux ressources financières.

Le droit de demeurer dans un autre Etat membre: les travailleurs qui ont perdu leur emploi dans un pays d'accueil craignent souvent que leur carte de séjour ne soit pas renouvelée.

Le regroupement familial: la plupart des questions concernant le droit de rejoindre un conjoint ou un parent dans un autre État membre sont posées par des ressortissants de pays tiers ou par des partenaires non mariés.

iv. Sécurité sociale et santé**Figure 20: Etats membres pour lesquels des questions sur la sécurité sociale sont fréquemment posées**

Sécurité sociale (chômage)	Sécurité sociale (retraites)	Sécurité sociale (assurance-maladie)
Suède 28,60 %	Grèce 22,10 %	Belgique 27,30 %
Portugal 21,10 %	Belgique 21,70 %	Royaume-Uni 25,40 %
Belgique 19,60 %	France 20,80 %	France 23,40 %
Royaume-Uni 18,20 %	Espagne 17,90 %	Portugal 21,10 %
Pays-Bas 16,70 %	Portugal 17,50 %	Allemagne 18,70 %

Les questions fréquemment posées par les citoyens portent notamment sur:

L'obtention d'une couverture "soins de santé" à l'étranger: cette question est posée par des jeunes disposés à étudier à l'étranger ou à y faire du tourisme (formulaire E.111), par des personnes âgées et par des femmes qui souhaitent accoucher à l'étranger. Rares sont ceux qui connaissent l'existence d'une procédure d'autorisation (formulaire E.112).

La possibilité de percevoir des allocations de chômage pendant un séjour à l'étranger: dans

certaines pays (en France et en Belgique en particulier), un travailleur qui quitte son emploi pour suivre son conjoint à l'étranger est considéré comme chômeur volontaire et ne peut, à ce titre, percevoir d'allocations.

Les pensions de retraite des citoyens qui ont travaillé dans plusieurs pays: ces personnes sont soucieuses de préserver les droits à une pension de retraite et/ou d'invalidité acquis dans l'État membre qu'elles quittent pour séjourner dans un autre, quant

aux citoyens qui envisagent de travailler dans un autre État membre, ils souhaitent connaître les conséquences de leur décision en ce qui concerne leurs droits à pension et les cotisations déjà versées dans un ou plusieurs autres pays.

L'État membre d'affiliation à la sécurité sociale: la question de savoir quel est cet État membre est fréquemment posée, en particulier par des travailleurs transfrontaliers ou détachés.

D. MARCHÉ UNIQUE ET INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

En éliminant de nombreux obstacles au commerce et aux investissements dans la Communauté, le marché unique a stimulé l'intégration des marchés nationaux par ses retombées sur les échanges et les flux d'investissement transfrontaliers et par l'intensification de la concurrence.

L'introduction de la monnaie unique devrait déboucher sur une intégration plus grande encore des marchés. Tout d'abord, grâce à l'augmentation de la transparence et de la comparabilité des prix au niveau des échanges transfrontaliers, elle devrait permettre une concurrence accrue sur les marchés de produits dans la Communauté. Ensuite, elle éliminera les fluctuations des taux de change, qui ont été par le passé à l'origine de certains problèmes dans le fonctionnement du marché unique.

La présente partie fournit des indications sur le degré d'intégration du marché communautaire à partir de données relatives aux échanges, aux investissements étrangers et à la transformation du paysage industriel. En ce qui concerne les prix, on trouvera une illustration de l'ampleur des écarts de prix à l'intérieur du marché unique, ainsi qu'une liste des pays de l'Union où l'on peut trouver, pour une large catégorie de biens et de services, soit le prix le plus bas, soit le prix le plus élevé (voir figure 25).

a. Les échanges

Largement plus de la moitié du commerce extérieur de chaque État membre est réalisé avec d'autres États membres. Le Portugal et les pays du Benelux sont les pays les plus intégrés avec la Communauté en termes d'échanges (taux supérieurs à 70 %). La figure 21 ci-après illustre ce phénomène de manière détaillée, elle présente pour chaque État membre la part de ses échanges intracommunautaires dans le total de ses échanges commerciaux⁴. La plupart des États membres ont enregistré un accroissement des échanges avec leurs partenaires de l'Union (le taux moyen des échanges intracommunautaires a grimpé de 2,6 % entre 1985 et 1997). La croissance la plus rapide a été constatée parmi les pays du Sud et les nouveaux États membres.

Moyenne des importations et exportations intracommunautaires de biens
Moyenne des importations et exportations de biens à l'intérieur de la Communauté et avec les pays tiers.

On estime que les échanges intracommunautaires de produits manufacturés ont augmenté, en volume, de 20 à 30 % depuis 1985. De plus, les échanges intracommunautaires se sont accrus plus rapidement que le produit intérieur brut et que les échanges entre États membres et pays tiers, preuve d'une intégration plus importante au niveau régional.

Comme l'a montré l'« Analyse du marché unique », un accroissement substantiel du taux de pénétration intracommunautaire, en particulier pour ce qui est des industries manufacturières, s'est produit entre 1985 et 1995, sous la forme, principalement, d'une augmentation des échanges de produits similaires (intrasectoriels) de prix et de qualité variables pour la plupart des pays. Cela semble impliquer que l'Union européenne se diversifie de plus en plus et devient moins vulnérable aux chocs sectoriels.

Figure 22: Évolution de la part des échanges intracommunautaires dans le PIB de 1993 à 1997

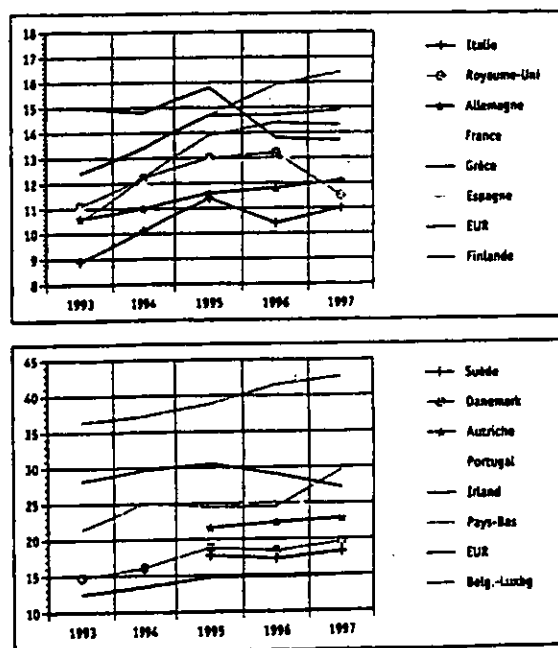


Figure 21: Part des échanges intracommunautaires de chaque État membre dans le total de ses échanges commerciaux — Moyenne 1993-1997

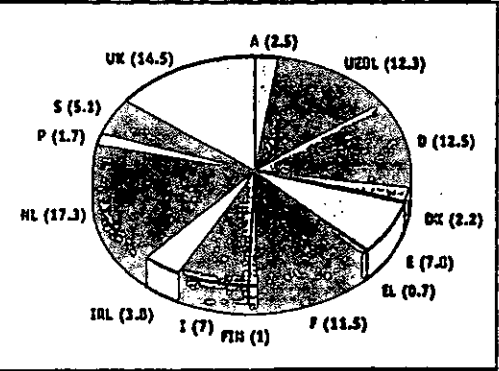
P	UEBL	NL	IRL	A	DK	E	F	EL	S	D	I	FIN	UK	EU
76.9	74.3	70.8	69.4	68.6	68.1	67.1	64.0	62.3	61.2	58.4	58.3	58.1	55.7	62.9

b. L'investissement direct étranger

L'investissement direct étranger (IDE) constitue un autre facteur d'intégration plus avancée des marchés. Au cours des dernières décennies, mais plus particulièrement au cours des années 1980, les flux mondiaux d'IDE ont augmenté très rapidement; la Communauté en a attiré une part importante et sans cesse croissante - soit 44 % entre 1991 et 1993, contre à peine plus de 28 % entre 1982 et 1987. Les flux d'investissements entre États membres augmentent continuellement; ils représentaient 65 % des investissements étrangers totaux dans la Communauté entre 1992 et 1996, contre 57 % entre 1986 et 1991.

Le Royaume-Uni, les pays du Benelux, l'Allemagne et la France ont enregistré l'arrivée des flux d'IDE les plus élevés au cours des cinq dernières années pour lesquelles des données sont disponibles.

Figure 23. Part des flux intracommunautaires d'IDE entre 1992 et 1996



En ce qui concerne, toutefois, la part des IDE dans le PIB, les niveaux les plus élevés sont constatés en Irlande, aux Pays-Bas, dans l'UEBL, en Suède, au Portugal et en Espagne, la moyenne de l'Union européenne étant de 0,8 % du PIB européen.

Figure 19: Part moyenne des flux intracommunautaires d'IDE, en pourcentage du PIB, de 1992 à 1996

IRL	UEBL	NL	S	P	E	DK	UK	A	FIN	F	D	EL	I
3.9%	2.9%	2.9%	1.4%	1.1%	0.9%	0.8%	0.8%	0.7%	0.6%	0.5%	0.4%	0.4%	0.4%

c. Fusions et acquisitions

L'évolution des fusions et acquisitions dans la Communauté reflète le caractère cyclique de l'investissement direct étranger et l'impact de l'intégration économique qui, en libérant les forces concurrentielles, devrait inciter les producteurs à augmenter leur efficacité, à diminuer leurs coûts et leurs prix, ainsi qu'à diversifier leurs produits.

Entre 1986 et 1996, le nombre de fusions et acquisitions au sein de l'Union européenne a triplé, passant de 720 à 2144 dans l'industrie manufacturière et de 786 à 2388 dans le secteur des services. Près de 60 % de l'ensemble des opérations réalisées dans la Communauté concernent des sociétés d'un même État membre. Quelque 16 % de ces opérations ont lieu entre des entreprises établies dans des États membres différents, et moins de 24 % entre une société de la Communauté et une société d'un pays tiers (principalement les États-Unis et la Suisse). Le nombre d'opérations transfrontalières entre entreprises provenant d'États membres différents a culminé en 1990 avec plus de 2000 opérations. Depuis 1994 le nombre d'opérations transfrontalières s'est redressé, atteignant le chiffre de 1678 opérations en 1996.

En général, l'activité en termes de fusions des sociétés établies au Danemark, en Irlande, aux Pays-Bas, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni dépasse de loin la part des économies nationales de ces pays dans le PIB communautaire.

d. Les prix

L'accroissement de la concentration industrielle doit toutefois rester compatible avec celui de la concurrence. Les gains d'efficacité associés à l'augmentation de la taille des entreprises doivent être répercutés sur les consommateurs et les utilisateurs. Les changements structurels, de même que le degré de concurrence résultant de l'intégration des marchés, devraient également déboucher sur une plus grande convergence des prix dans l'ensemble de l'Union européenne. Il ressort de l' "Analyse du marché unique" que la convergence des prix s'est accélérée pour les biens de consommation sous l'effet du programme d'achèvement du marché unique. En 1993, l'écart moyen entre les prix de produits et de services identiques sur les différents marchés nationaux s'établissait à 19,6 % (contre 22,5 % en 1985) pour les biens de consommation et à 28,6 % (contre 33,7 % en 1985) pour les services.

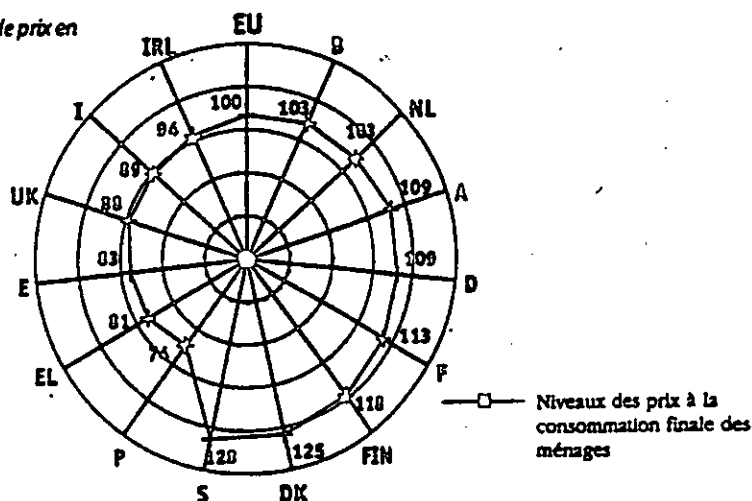
Les causes de ces écarts de prix à l'intérieur du marché unique sont cependant nombreuses; elles reflètent les différences existant en termes de niveaux de revenu national, de goûts et de culture, de taille du marché et de fiscalité. En particulier, la fiscalité (par exemple sur les boissons alcoolisées et le tabac) et le degré de réglementation (par exemple en ce qui concerne les services de transport) sont des facteurs déterminants d'un niveau exceptionnellement élevé de dispersion des prix (voir figure 24).

En ce qui concerne les services consommés à l'échelle locale et, par conséquent, non commercialisables au-delà des frontières nationales, on peut s'attendre à une convergence moins grande: il existe en effet une corrélation entre le degré de dispersion des prix et la dispersion des revenus par habitant. C'est le cas, en particulier, pour l'enseignement et les hôtels, restaurants et cafés.

Des éléments de cette section apparaissent dans le chapitre 7.2 de « Euro 1999 », COM(98) 1999, 98/0128 (CIS), le rapport de la Commission sur les progrès vers la convergence publié le 25 mars 1998.

Figure 24: Dispersion des prix à la consommation finale des ménages pour une série de biens et de services - 1996

Comparaison des indices de prix en 1996



Plus grands écarts de prix en 1996

Catégorie de produits	Rapport entre le pays le plus et le moins cher
Logement (loyers bruts)	363 %
Achat de services de transport	361 %
Boissons alcoolisées	285 %
Enseignement	282 %
Tabac	256 %
Dépenses de santé	248 %
Restaurants, cafés, hôtels	237 %
Fruits, légumes, pommes de terre	227 %
Boissons non alcoolisées	225 %
Autres biens et services	203 %

Plus petits écarts de prix en 1996

Catégorie de produits	Rapport entre le pays le plus et le moins cher
Livres, périodiques et journaux	177 %
Communications	174 %
Articles d'habillement et réparations	172 %
Textiles ménagers et réparations	166 %
Articles électroménagers et réparations	157 %
Meubles, revêtements de sol et réparations	158 %
Huiles et graisses	156 %
Matériel de loisirs et réparations	156 %
Lait, fromage, oeufs	147 %
Chaussures et réparations	144 %

Source: Eurostat, résultats provisoires à partir de « Programme de comparaison européenne - 1996 ».

Figure 25: Shopping européen: Les marchés les moins chers et le plus chers

Catégorie de produits	Pays le moins cher	Pays le plus cher
Consommation finale privée	Portugal	Suède
Produits alimentaires, boissons et tabac	Portugal	Danemark
Pain et céréales	Portugal	Danemark
Viande	Grèce	Danemark
Poisson	Royaume-Uni	Danemark
Lait, fromage, oeufs	Portugal	Danemark
Huiles et graisses	Pays-Bas	Grèce
Fruits, légumes, pommes de terre	Grèce	Danemark
Autres produits alimentaires	Royaume-Uni	Danemark
Boissons non alcoolisées	Espagne	Danemark
Boissons alcoolisées	Espagne	Finlande
Tabac	Espagne	Danemark
Articles d'habillement et chaussures	Royaume-Uni	Luxembourg
Articles d'habillement et réparations	Royaume-Uni	Luxembourg
Chaussures et réparations	Irlande	Luxembourg
Logement (loyers bruts), chauffage et éclairage	Portugal	Allemagne
Logement (loyers bruts)	Portugal	Suède
Chauffage et éclairage	Royaume-Uni	Danemark
Biens et services ménagers	Portugal	Suède
Meubles, revêtements de sol et réparations	Royaume-Uni	Italie
Textiles ménagers et réparations	Royaume-Uni	France
Appareils électroménagers et réparations	Portugal	Autriche
Autres biens et services ménagers	Portugal	Suède
Dépenses de santé	Grèce	Suède
Transports et communications	Grèce	Danemark
Véhicules personnels	Luxembourg	Danemark
Utilisation de véhicules de transport	Grèce	Danemark
Achat de services de transport	Grèce	Suède
Communications	Grèce	Autriche
Loisirs, enseignement et culture	Portugal	Suède
Matériel de loisirs et réparations	Royaume-Uni	Suède
Services culturels et récréatifs	Portugal	Autriche
Livres, périodiques et journaux	Royaume-Uni	Suède
Enseignement	Portugal	Suède
Biens et services divers	Portugal	Danemark
Restaurants, cafés et hôtels	Portugal	Danemark
Autres biens et services	Espagne	Danemark

Source: Eurostat, résultats provisoires à partir de « Programme de comparaison européenne — 1996 ».

Annexe

ANNEXE: COMMENTAIRES DÉTAILLÉS SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION

La partie A du Tableau d'affichage récapitule les principaux développements du Plan d'action en faveur du marché unique. Cette annexe fournit une analyse complète. Les tableaux ci-dessous sont identiques à ceux figurant en annexe du Plan d'action lui-même, et présentent les quatre objectifs stratégiques à atteindre, ainsi que les actions correspondantes. Des échéances précises ont été mentionnées lorsqu'elles figurent dans le Plan d'action. Outre cet aperçu de la situation actuelle, on s'est efforcé d'indiquer où en étaient les

institutions communautaires et les États membres dans la réalisation des objectifs du Plan d'action. En haut de l'échelle, une étoile (★) signifie que l'action a été réalisée avec succès; à l'autre bout de l'échelle, le signe moins (—) signifie que le délai est dépassé ou risque de l'être. Le cas échéant, un commentaire a été ajouté dans la dernière colonne, en particulier pour signaler quelles sont les prochaines étapes à franchir pour assurer le suivi des mesures du Plan d'action qui ont été menées à bonne fin.

Premier objectif stratégique: Rendre la législation plus efficace

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Présentation par tous les États membres d'un calendrier indiquant leur programme de transposition.	1.10.97	Tous les États membres ont présenté un calendrier indiquant le programme de transposition qui doit leur permettre d'éliminer les retards existants.	★	Les États membres sont invités à mettre leur calendrier à jour régulièrement.
Éliminer tous les retards dans la transposition de la législation relative au marché unique	31.12.98	Les États membres ont partiellement respecté leur calendrier. Il est urgent de traduire les engagements par des actes afin d'accélérer la mise en oeuvre.	⊕	États membres.
Élaborer un cadre pour la résolution des problèmes	1.10.97			
Missions des États membres:				
• Créer des centres de coordination		Tous les États membres ont créé des centres de coordination pour le traitement et la résolution des problèmes liés au marché unique.	★	La Commission présentera un rapport sur les activités des centres de coordination dans le prochain Tableau d'affichage.
• Créer des points de contact pour les entreprises et les citoyens		Tous les États membres ont créé des points de contact pour les entreprises et les citoyens.	★	
• Fournir des renseignements sur les structures et les procédures dont ils disposent pour faire appliquer la législation		Tous les États membres ont fourni ces renseignements.	★	La Commission élabore un manuel.
Mission de la Commission: accélérer l'examen des plaintes et les procédures d'infraction		Les mesures complémentaires adoptées par la Commission sont définies dans la communication « Rendre les règles du Marché unique plus efficaces ».	⊕	
Améliorer l'accès des entreprises à l'information dont elles ont besoin	1.07.98	Thème débattu avec les États membres lors de la réunion du Comité consultatif sur le marché intérieur de février 1998. Il s'agit d'aider les entreprises, notamment les PME, à exploiter les possibilités du marché unique en aiguillant les entreprises vers les sources de conseil existantes (service d'aiguillage) via Internet.	—	Dialogue avec les entreprises à lancer cet automne.

⊕ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes
— = Délai dépassé/retard probable

★ = Action menée à bien
⊕ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Simplifier et améliorer les règles nationales et communautaires:				
Extension de SLIM et d'autres initiatives de simplification à de nouveaux secteurs				
Phase 1	31.12.97	Des propositions ont déjà été faites pour Intrastat; le projet de directive sur la reconnaissance des diplômes a été adopté le 2.12.97 par la Commission; la proposition de directive sur les plantes ornementales a été adoptée le 16.12.97; une proposition de modification relative aux matériaux de construction est en cours d'examen.	✧✧	La mise en oeuvre de certaines recommandations SLIM pourrait être retardée en raison de divergences de points de vue entre la Commission, le Conseil et le Parlement.
Phase 2	30.11.97	Les quatre équipes chargées d'examiner les règles concernant la TVA, les services bancaires, la nomenclature combinée pour le commerce extérieur et la législation sur les engrais ont terminé leurs travaux. Les conclusions et les recommandations de la Commission ont été présentées au Conseil "Marché intérieur" en novembre 1997.	☆	Des propositions législatives seront présentées par la Commission dans le courant de l'année 1998.
Phase 3	31.01.98	La troisième phase de SLIM a été lancée en mars 1998; les domaines concernés sont la coordination de la sécurité sociale, les assurances et la compatibilité électromagnétique.	☆	La Commission présentera ses recommandations et ses conclusions vers la fin de l'année 1998.
Phase 4	31.05.98	La quatrième phase de SLIM sera lancée en mai 1998	✧✧	
Simplification des dispositions nationales et notamment des dispositions relatives à la création d'entreprises	30.11.97	Les États membres ont présenté et actualisé leur rapport sur les mesures de simplification prises au niveau national; ces rapports ont été examinés lors de la réunion informelle des ministres responsables du marché intérieur (Cambridge, février 1998).	☆	La discussion a été poursuivie lors de la conférence de Manchester organisée par la présidence britannique et continuera à Vienne, en octobre 1998, sous la présidence autrichienne.
Constitution d'un panel d'entreprises européennes	31.12.98	À la suite de la réunion informelle des ministres responsables du marché intérieur à Cambridge, la Commission a publié une communication le 30 mars 1998.	✧✧	Des projets pilotes seront lancés en 1998.

✧ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes
 — = Délai dépassé/retard probable

☆ = Action menée à bien
 ✧✧ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Suivi des initiatives de la Commission dans les domaines suivants:				
Marchés publics	31.12.97	Le 11 mars 1998, la Commission a publié une communication relative aux marchés publics indiquant les mesures nécessaires à entreprendre afin d'atteindre les objectifs communautaires dans ce domaine.	★	La communication sur les marchés publics devrait permettre d'examiner toutes les réactions suscitées par le Livre vert avant que la Commission ne présente des propositions.
Reconnaissance mutuelle	-	Un document de travail a été élaboré par la Commission et a été examiné lors de la réunion informelle des ministres responsables du marché intérieur (Cambridge, le 14 février 1998). Il a servi de base à l'adoption des conclusions du Conseil lors du Conseil "Marché intérieur" du 30 mars 98.	◆◆	Une communication sera élaborée par la Commission au cours des prochains mois en vue d'une discussion sous la présidence autrichienne.
Normes européennes	-	La Commission prépare un rapport sur l'efficacité de la normalisation dans le cadre des directives dites de la "nouvelle approche" en vue du Conseil "Marché intérieur" du mois de mai 1998.	◆◆	
Marquage de conformité	-	En collaboration avec les États membres, la Commission dresse l'inventaire des marques nationales de conformité; après en avoir discuté avec les organismes intéressés, elle rédigera un rapport d'évaluation de la politique communautaire dans ce domaine.	◆	
Régime européen des brevets	31.12.97	Un Livre vert a été publié en juin 1997 et sera suivi prochainement par une communication de la Commission.	—	
Matériaux de construction	-	La Commission a pris des mesures pour accélérer la définition de normes. En novembre 1997, elle a publié une communication sur la compétitivité du secteur de la construction, présentant un bilan de la situation concernant le processus de normalisation et préparant le terrain pour de futures propositions législatives.	◆	

◆ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes
 — = Délai dépassé/retard probable

★ = Action menée à bien
 ◆◆ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Mise en oeuvre du programme Douane 2000	31.07.97	Le programme de travail pour la mise en oeuvre de Douane 2000 a été adopté par la Commission dans les délais, en juillet 1997. Le plan d'action pour 1998 a été adopté par le Groupe de politique douanière en avril 1998	★	
Mise en oeuvre du plan d'action pour la réforme des procédures de transit	31.07.97	En juillet 1997, la Commission a présenté une proposition de modification relative à la mise en oeuvre du Code communautaire des douanes en matière de transit et à la modification des appendices de la convention commune de transit. Le 28 septembre 1997, la Commission a adopté sa proposition relative à la modification des dispositions de transit du Code communautaire des douanes. Les mesures opérationnelles prévues dans le cadre du plan d'action sur le transit ont été mises en oeuvre comme prévu. Une nouvelle stratégie pour la mise en oeuvre initiale du système de transit informatisé a été convenue.	◆◆	Une position commune sur la proposition de la Commission visant à modifier les dispositions du code communautaire des douanes en matière de transit devrait être adoptée sous la présidence britannique. Le système de transit informatisé sera opérationnel en 1999

★ = Action menée à bien

◆◆ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

◆ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes

— = Délai dépassé/retard probable

Deuxième objectif stratégique: Supprimer les principales distorsions qui affectent le marché

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Paquet de mesures fiscales	-	Le 1er décembre, le Conseil ECOFIN est parvenu à un accord politique sur ce train de mesures.	☆	L'accord relatif au "paquet fiscal" a été suivi par la création du groupe "Code de conduite" et par une proposition législative relative aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées. La proposition relative à la fiscalité de l'épargne devrait être soumise au Conseil avant le début de la présidence autrichienne.
<i>Code de conduite</i>		Le 1er décembre 1997, le Conseil ECOFIN est parvenu à un accord sur la résolution relative à un code de conduite dans le domaine de la fiscalité des sociétés et le 9 mars 1998, il a décidé de mettre en place le groupe d'évaluation prévu par le Code.		
<i>Élimination des distorsions liées à l'imposition des revenus du capital</i>		La proposition de la Commission fondée sur les éléments figurant dans le "paquet fiscal" doit être présentée au printemps 1998.		
<i>Élimination des retenues à la source qui frappent les paiements d'intérêts et de redevances entre sociétés</i>	-	Adoption de la proposition par la Commission le 4 mars 1998.		
<i>Élimination des distorsions dans le domaine de la fiscalité indirecte</i>		Les discussions se poursuivront au sein du groupe de politique fiscale.	⬢⬢	
Modernisation et application plus cohérente de la TVA:				
<i>Changement de statut du comité de la TVA</i>	31.12.98	Proposition adoptée par la Commission (COM(97)325 du 25 juin 1997). Le groupe "Questions financières" examine cette proposition.	⬢⬢	
<i>Assistance mutuelle pour le recouvrement de la TVA versée par des opérateurs aux autorités de pays partenaires</i>	31.12.98	La Commission doit adopter une proposition en juin 1998	⬢⬢	
<i>Renforcement de la coopération administrative (Fiscalis)</i>	31.12.98	Adoption par le Conseil et le Parlement en mars 1998.	☆	Le programme doit couvrir la période allant du 1.1.98 au 31.12.2000.
Restructurer le cadre communautaire en matière de taxation des produits énergétiques	-	L'ensemble de la proposition est examiné au niveau technique.	⬢	

☆ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes
 ⬢ = Délai dépassé/retard probable

☆ = Action menée à bien
 ⬢⬢ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Aides d'État				
Adoption de nouvelles lignes directrices en matière d'aides régionales	31.12.97	Lignes directrices adoptées le 16.12.97 et publiées au JO du 10 mars 1998 (L 74).	☆	
Adoption d'un encadrement multisectoriel des aides d'État en faveur de grands projets d'investissement	31.12.97	L'encadrement a été adopté le 16.12.97 et entrera en vigueur le 1.9.98 pour une durée de trois ans.	☆	
Renforcement du contrôle des aides au sauvetage et à la restructuration	31.12.97	La Commission réexamine certains aspects des lignes directrices actuelles. Les nouvelles lignes directrices devraient être adoptées par la Commission dans le courant du premier semestre 1998.	—	
Rationalisation des règles de notification pour les États membres en ce qui concerne les aides horizontales (exemptions par catégorie)	30.11.97		☆	
Clarification et codification des procédures en matière d'aides d'État	30.3.98 (Commission)	La proposition de la Commission de règlement du Conseil sur les procédures en matière d'aides d'État a été adoptée par la Commission en février 1998.	☆☆	
	31.12.98 (Conseil)	Position commune du Conseil en attente		
Simplification et recentrage des règles réprimant les ententes:				
Révision de la communication sur les accords d'importance mineure	30.9.97	Le texte définitif de la nouvelle communication concernant les accords d'importance mineure qui ne sont pas visés par l'article 85, paragraphe 1, du traité CE a été adopté par la Commission le 15 octobre 1997.	☆	
Projet de communication sur la coopération entre la Commission et les États membres en matière de décentralisation	31.7.97	Le texte définitif de la communication a été adopté par la Commission le 10 octobre 1997.	☆	

☆ = Action menée à bien

☆☆ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

☆☆ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes

— = Délai dépassé/retard probable

Troisième objectif stratégique: Supprimer les obstacles sectoriels à l'intégration des marchés

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Nouvelle directive sur les fonds communs de placement	31.12.97	La Commission présentera sa proposition au troisième trimestre 1998, après discussion avec l'industrie et les États membres.	—	
Diminution des restrictions imposées aux investissements des fonds de pension.	30.06.97	La Commission a adopté un Livre vert le 10 juin 1997.	★	Les intéressés étaient invités à réagir avant fin 1997. Mars/avril 1998: analyse/synthèse des commentaires et des observations.
Accord sur la libéralisation de la fourniture de gaz	-	On espère atteindre un accord sur la libéralisation de la fourniture de gaz au Conseil Energie du 11 mai 1998	++	
Application efficace de la directive relative au marché intérieur de l'électricité	19.02.99	La Commission travaille en étroite collaboration avec les États membres pour que cette directive soit mise en oeuvre dans les délais prévus.	++	
Respect des délais pour la libéralisation du secteur des télécommunications	01.01.98	La Commission est confortée par les progrès réalisés, bien que certains domaines suscitent des préoccupations.	++	
Nouvelles règles relatives à l'attribution des créneaux dans les aéroports	31.12.97	La proposition de la Commission pour une modification des règles actuelles sur l'attribution des créneaux doit être adoptée avant fin 1998.	—	
Règles relatives aux taxes aéroportuaires	-	Position commune possible sur la proposition de directive relative aux taxes aéroportuaires reportée au Conseil Transports (décembre 1998).	++	
Accord sur la création de l'Agence européenne de sécurité aérienne et sur la nouvelle convention Eurocontrol	-	Conseil Transports de mars 1998: débat d'orientation	++	Décision possible en juin 1998 sur un mandat de négociation portant sur la création d'une autorité européenne responsable de la sécurité aérienne et sur l'adhésion de la Communauté à Eurocontrol.
Renforcement des règles en matière de surveillance du marché dans certains secteurs	-	Des discussions sont en cours avec les États membres en vue de définir la cible et la portée des actions futures.	+	
Statut de la société européenne		Débat d'orientation au Conseil "Marché intérieur" du 30 mars.	++	Accord politique possible lors du Conseil "Marché intérieur" du 18 mai.

+ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes
 — = Délai dépassé/retard probable

★ = Action menée à bien
 ++ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Dixième directive en matière de droit des sociétés sur les fusions transfrontalières	31.12.97	La Commission présentera sa proposition dès que la question de la participation des travailleurs sera réglée.	+	
Règlements fixant les statuts de la coopérative, de l'association et de la mutuelle européennes	-	Le résultat est liée aux discussions sur le statut de la société européenne.	+	
Directive sur les retards de paiement	31.07.97	Le rapport sur les retards de paiement a été adopté par la Commission le 9 juillet 1997.		
	31.12.97	La proposition de directive de la Commission a été adoptée le 25 mars 1998.	★	
Mesures relatives au commerce électronique				
Directive instaurant un mécanisme de transparence pour les services de la société de l'information	-	Accord politique atteint lors du Conseil "Marché intérieur" du 27 novembre 1997. Position commune formelle le 26 janvier 1998.	++	Adoption finale possible avant la fin de la présidence britannique.
Droit d'auteur et droits voisins	31.12.97	La Commission a adopté la proposition de directive le 10 décembre 1997. Présentation au Conseil "Marché intérieur" le 30 mars 1998.	★	
Vente à distance de services financiers	30.09.97	La Commission doit adopter une proposition de directive en juin 1998.	—	
Signatures numériques	31.12.97	Communication de la Commission adoptée le 8 octobre 1997 (COM(97)503 final).	++	
Services à accès conditionnel	31.12.97	Proposition de directive de la Commission adoptée le 9 juillet 1997.	★	Position commune possible lors du Conseil "Marché intérieur" du 18 mai.
Directive relative à la protection des inventions technologiques	-	Accord politique sur une position commune lors du Conseil "Marché intérieur" du 27 novembre 1997. Position commune adoptée le 26 février 1998.	++	Adoption finale possible pour l'été 1998.

★ = Action menée à bien

++ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

+ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes

— = Délai dépassé/retard probable

Quatrième objectif stratégique: Créer un marché unique du service de tous les citoyens

Action	Délai	Etat d'avancement		Commentaires
Éliminer les contrôles aux frontières	-	La Commission examine actuellement les implications du traité d'Amsterdam pour les trois propositions de directives concernant la suppression des contrôles aux frontières intérieures, les restrictions au droit d'établissement et le droit de voyager à l'intérieur de la Communauté.	—	
Adaptation du droit de séjourner et de demeurer dans un autre État membre	31.12.98	La Commission prépare des propositions législatives en vue d'actualiser le droit secondaire en vigueur en ce qui concerne le droit de séjour, afin de le mettre en conformité avec la notion de citoyenneté de l'Union.	+	
Consultation des partenaires sociaux sur l'information et consultation des travailleurs à l'échelon national	31.8.97	La consultation des partenaires sociaux est terminée. Pas de négociations.	★	La Commission fera une proposition s'il n'y a pas de négociations.
Livre blanc sur les secteurs et activités exclus de la directive relative au temps de travail	15.07.97	Le Livre blanc a été publié en juillet (COM(97)334 final).	★	
Proposition de directive sur les pensions complémentaires	30.10.97	Proposition de la Commission adoptée le 8 octobre 1997 (COM(97)486 final).	★	
Amélioration et utilisation accrue de la base de données sur l'emploi EURES	-	Il faudra quelques années pour éliminer les disparités importantes qui existent entre les États membres concernant l'intégration d'EURES. La coopération entre les responsables des services publics pour l'emploi, qui vient d'être institutionnalisée, est un premier pas dans cette direction.	+	
Directive relative à la vente de biens de consommation et aux garanties s'y rattachant	-	Le Conseil « Consommateurs » du 23 avril 1998 est parvenu à un accord politique sur une position commune	++	
Communication sur le marché unique et l'environnement	31.12.97	La Commission prépare une communication	—	
Mise en place d'un mécanisme de dialogue avec les citoyens	-	Le dialogue avec les citoyens sera basé lors du Sommet de Cardiff (en juin 1998).	++	

★ = Action menée à bien

++ = Action pratiquement menée à bien/perspectives excellentes

+ = Action partiellement réalisée/perspectives satisfaisantes

— = Délai dépassé/retard probable